

LA RGPP : UN ETAT QUI NE JOUE PLUS SON RÔLE

L'abandon des missions de service public :

Sous prétexte de recentrer les administrations sur « leur cœur de missions », d'alléger la « paperasserie » et le contrôle d'entreprise, de supprimer des démarches contraignantes et coûteuses, des « consultations préalables inutiles » à la prise de décision la RGPP nous dessine un paysage où l'Etat dans le domaine de la fraude, de la corruption, de l'arbitraire ne pourra plus jouer son rôle de régulateur dans l'attribution de marché public ou de l'aménagement du territoire.

Recentrage des administrations sur leur cœur de missions.

De ce qui est écrit dans le RGPP :

nous avons fait une analyse méthodique de toutes les missions « secondaires et périphériques » qui ont été développées au fil du temps et qui « ont fait perdre les objectifs prioritaires »

Nous devons lire :

Quelles sont les missions de services publics que nous devons abandonner ou confier à des opérateurs extérieurs qui nous permettrait de réduire le nombre de fonctionnaires et de faire des économies d'échelle?

Suppression ou dématérialisation des procédures administratives pesant sur les entreprises, si le rapport annonce que ces mesures correspondent à l'injection de 15 milliards d'Euros dans l'économie il ne cache pas que par ce biais l'administration doit faire, elle aussi, des économies, il est facile de deviner comment : diminuer les contrôles c'est supprimer les fonctionnaires qui sont chargés de ces contrôles.

C'est soit faire preuve d'angélisme soit de cynisme que de croire sur le thème des marchés publics que remplacer le contrôle par la « confiance » ce qui est prôné par le rapport peut jouer un rôle dans le monde des affaires.

La DICT qu'est ce que c'est ?

Le rapport cite la déclaration d'intention de travaux comme un acte contraignant pour une entreprise qui doit entreprendre un chantier, et propose donc de le supprimer.

Ce document est un document destiné à tous les gestionnaires et les propriétaires de réseaux enterrés de transport de fluides : gaz, eau, assainissement, électricité, éthylène, saumure, fibre optique, télécoms etc. L'obligation de produire ce document par un entrepreneur évite la plupart de temps des catastrophes et des dépenses importantes, réparation, rupture d'alimentation, blessés etc.